

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes

**[DES SOLUTIONS DE PRÉVENTION
FACE À L'ALLONGEMENT DES CARRIÈRES ET
L'USURE PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS]**

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Auvergne
Rhône-Alpes

Transitions Pro
**[AU CŒUR DE L'ACTION
POUR LA RECONVERSION ET
LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE
DES SALARIÉS EN RÉGION]**

Partout en France, Transitions Pro, acteur et financeur de la reconversion et de la mobilité professionnelle des salariés du secteur privé

UN ORGANISME NÉ DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018, PILOTÉ PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX ET ENGAGÉ EN FAVEUR

- DES PROJETS INDIVIDUELS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SALARIÉS
- POUR LES AIDER À RÉUSSIR LEURS RECONVERSIONS ET MOBILITÉS PROFESSIONNELLES
- ET À S'ADAPTER AUX BESOINS EN EMPLOI DU TERRITOIRE

UN RÉSEAU NATIONAL COMPOSÉ DE 18 TRANSITIONS PRO PRÉSENTES DANS CHAQUE RÉGION FRANÇAISE

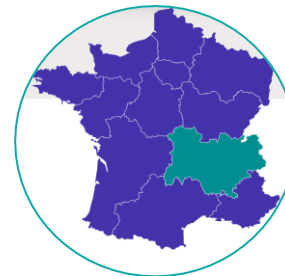
AVEC DES **ESPACES TERRITORIAUX** DANS LES VILLES PRINCIPALES ET DES **PERMANENCES** DANS LE RESTE DU TERRITOIRE

COORDONNÉ PAR L'ASSOCIATION PARITAIRE NATIONALE **CERTIF PRO**



DES SERVICES GRATUITS ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL MIS EN ŒUVRE PAR UNE ÉQUIPE D'EXPERT

DES DÉCISIONS ET FINANCEMENTS ENGAGÉS AVEC **RIGUEUR**, ET GUIDÉS PAR L'**ÉQUITÉ**, L'**INTÉGRITÉ** ET LA **TRANSPARENCE**



Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes en vidéo



Une ambition forte pour les salariés et le territoire régional

« Déployer avec efficacité les dispositifs de la reconversion et de la mobilité professionnelle et être force de proposition auprès de tous nos partenaires d'Auvergne Rhône-Alpes. »

1
Permettre aux salariés d'accéder à de **nouvelles compétences ou certifications** via la formation professionnelle

3
Miser sur l'**innovation** pour le territoire et l'**individualisation des parcours** pour les salariés

2
Développer des **relations partenariales ouvertes** et constructives avec les autres acteurs de l'économie et de l'emploi dans la région

4
Installer un **nouveau paritarisme** ouvert sur son environnement

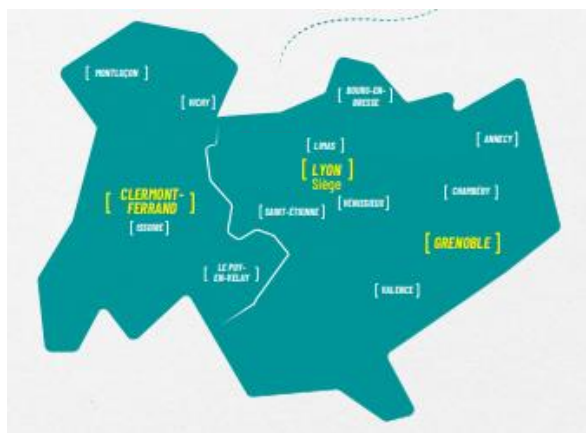
5 VALEURS FORTES INCARNÉES AU QUOTIDIEN ET APPLIQUÉES À CHAQUE PROJET ET À CHAQUE RELATION



Un collectif d'experts engagés sur le territoire

3 ESPACES TERRITORIAUX

SITUÉS À CLERMONT-FERRAND,
LYON ET GRENOBLE ET UNE DOUZAINNE DE
PERMANENCES SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION



64 COLLABORATEURS

- D'UNE GRANDE DIVERSITÉ
- AVEC DES EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES, ET NOTAMMENT DES EXPERTS EN IPFF*
- PLEINEMENT MOBILISÉS

60 M€ de budget d'intervention en 2024 + des enveloppes spécifiques pour TransCo, le dispositif Prévention Usure-Reconversion (PUR) et le PTP-FIPU

Et **5,8 M€** pour déployer les différentes missions d'information, d'accompagnement, d'expertise, de services aux salariés et aux entreprises et de développement de projets régionaux...

UNE GOUVERNANCE PARITAIRE - CFTD, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, MEDEF, CPME, U2P – assurée par un Conseil d'Administration, un Bureau, une Présidence et une Commission d'Instruction Paritaire

* IPFF : Ingénierie de Parcours de Formation et Financière

Le champ d'action de Transitions Pro

*Aux côtés des salariés
de la 1^{ère} prise d'information
jusqu'à la mise en œuvre
de leur reconversion
dans leur nouvel emploi*

DES SERVICES AUX SALARIÉS

5 DISPOSITIFS ET 1 CERTIFICATION

**POUR LA RECONVERSION ET LA MOBILITÉ
PROFESSIONNELLE**

**PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE
// PRÉVENTION USURE-RECONVERSION //
DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE // VALIDATION
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE //
TRANSITIONS COLLECTIVES // CLÉA //**

DES SERVICES AUX ENTREPRISES

*Aux côtés des entreprises
pour accompagner
leur politique de mobilité
professionnelle des salariés
et d'anticipation de
leurs mutations*

NOS MISSIONS D'EXPERTISE

Transitions Pro

[5 DISPOSITIFS
DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE
ET UNE CERTIFICATION]

Les dispositifs et financements



PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Permet de suivre une formation certifiante en vue de changer de métier ou de profession.

*Pour les salariés exposés à des risques ergonomiques, il permet de bénéficier de conditions d'accès privilégiées grâce au **PTP-FIPU****



DISPOSITIF PREVENTION USURE- RECONVERSION (PUR)

Permet aux salariés disposant de points sur leur C2P de suivre une formation certifiante dans le but d'exercer un nouveau métier non exposé à un risque professionnel, de réaliser un bilan de compétences ou d'effectuer une VAE*



DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE

Offre la possibilité de démissionner soit pour préparer un projet de création/reprise d'entreprise, soit pour suivre une formation, et de percevoir l'allocation chômage

* Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle

* Compte Professionnel de Prévention

Les dispositifs et financements



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) *

*Permet de transformer
son expérience
professionnelle en diplôme*



TRANSITIONS COLLECTIVES

*A l'initiative de l'entreprise,
permet aux salariés dont
l'emploi est fragilisé, de ne pas
subir un licenciement et de se
former pour se reconvertir
dans un nouveau métier*



CERTIFICATION CLÉA

*Permet d'obtenir une
première certification qui
atteste de connaissances et
de compétences
professionnelles clés*

Toutes les informations sur les dispositifs sur www.transitionspro-ara.fr

* Dans l'attente d'une validation du Ministère pour poursuivre le financement en 2024


Transitions Pro
**[DE NOUVEAUX OUTILS
POUR FAIRE FACE À L'ALLONGEMENT DES CARRIÈRES
ET PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS]**

Un nouveau dispositif (PUR) et de nouvelles modalités pour le PTP (PTP-FIPU)

La loi du 14 avril 2023, issue de la réforme des retraites, a conduit à la création du dispositif **Prévention Usure-Reconversion (PUR)** et l'ajout de nouvelles modalités de financement pour le Projet de Transition Professionnelle (PTP) avec le **PTP-FIPU**.

OBJECTIF :

Répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population active et à l'allongement des carrières :



En adaptant l'utilisation
du **Compte Professionnel
de Prévention (C2P)**
par la création du dispositif
Prévention Usure-Reconversion (PUR)

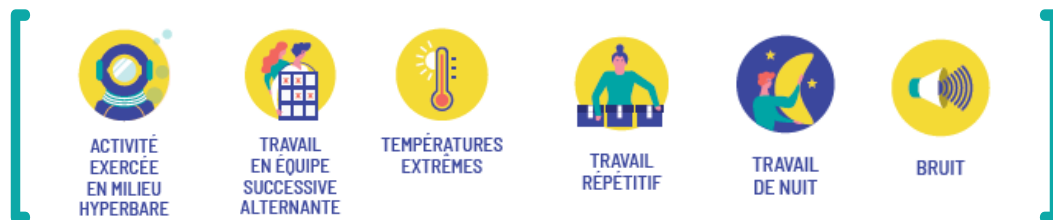


En mettant en place un
**Fonds d'investissement
dans la prévention de l'usure
professionnelle (FIPU)**
permettant de financer des PTP

Le dispositif Prévention Usure-Reconversion (PUR)

POUR QUI ?

Les salariés en CDI, CDD, intermittents et intérimaires ayant cumulé des points sur leur Compte Professionnel de Prévention (C2P)* du fait d'une exposition dans leur vie professionnelle à un ou plusieurs des six facteurs de risques professionnels :



CE DISPOSITIF PERMET :

- de **suivre une formation certifiante** dans le but de se reconverter vers un nouveau métier
- de réaliser un **bilan de compétences**
- d'effectuer une **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**



Il est possible de combiner ces trois actions, à condition de les réaliser dans l'ordre suivant : bilan de compétences, VAE puis formation-reconversion

* L'employeur évalue et déclare chaque année l'exposition de ses salariés aux facteurs de risques éligibles au C2P. Un trimestre d'exposition à un facteur = 1 point et 1 point = 500€

Les conditions de mobilisation du dispositif PUR

L'accompagnement par un **conseiller en évolution professionnelle (CEP) d'Avenir Actifs est obligatoire**

L'organisme de formation doit être **certifié QUALIOP1** et la formation **inscrite au RS/RNCP** (PUR formation-reconversion uniquement)

DANS LE CADRE D'UN PUR FORMATION-RECONVERSION :

- Le métier visé **ne doit pas être exposé à l'un des 6 facteurs de risques professionnels**
- La formation peut être effectuée **en dehors ou sur le temps de travail**
- La formation est **financée par les points C2P** du salarié et en cas d'insuffisance de crédits **peut être cofinancée** par le CPF, l'employeur ou le PTP

DANS LE CADRE D'UN PUR BILAN DE COMPÉTENCES OU VAE :

- Le bilan et la VAE doivent être effectués **en dehors du temps de travail**
- Ils doivent être **financés en totalité par les points C2P**

Si l'action est financée en totalité par les points C2P, elle est automatiquement acceptée.

En cas de cofinancement par le PTP, la demande est soumise à la Commission d'Instruction.

Le cofinancement par le PTP dans le cadre du PUR formation-reconversion

LE COMPTE PROFESSIONNEL DE PRÉVENTION (C2P)

Les points C2P sont mobilisés en priorité et dans leur intégralité (dans la limite des points nécessaires pour couvrir le coût du projet) et doivent représenter **à minima 15 % du coût total du projet**.

LA DOTATION DU PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Les règles du PTP sont appliquées :

- les conditions d'ancienneté
- le respect des trois critères appréciés par la Commission d'Instruction : cohérence du projet, la pertinence de la formation choisie et les perspectives réelles d'emploi à l'issue de la formation

Les priorités budgétaires du PTP ne sont pas appliquées. Tous les dossiers respectant les 3 critères sont financés.

Un premier bilan sur le dispositif PUR

**15
dossiers
acceptés**

Depuis juin 2024



PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES

53 % de femmes **47 %** d'hommes

60 % ont < 50 ans

27 % ont une RQTH

Un premier bilan sur le dispositif PUR

Les métiers de départ :

Industrie	6
Santé	2
Services à la personne	2
Support à l'entreprise	2
Hôtellerie-restauration, tourisme	1
Commerce	1
Transport et logistique	1



Les métiers visés:

Support à l'entreprise	5
Services à la personne	3
Construction, BTP	2
Commerce	2
Transport et logistique	2
Hôtellerie-restauration, tourisme	1

Profil d'un bénéficiaire du dispositif PUR



Prénom : Patrick

Âge : 52 ans

Département : Rhône

Niveau d'étude : Baccalauréat

Métier : conducteur multiprocess
dans l'industrie alimentaire
depuis 18 ans

**Son projet
professionnel est
d'intégrer une société
de transports de
marchandises**

- **Formation :** responsable d'unité de transport et de logistique
- **Durée de la formation :** 4 mois
- **Financement :** en intégralité avec ses points C2P (salaire et coûts pédagogiques)

Le PTP-FIPU

POUR QUI ?

Les salariés en CDI, CDD, intermittents et intérimaires confrontés dans leur métier actuel et depuis minimum 24 mois à l'un des **3 facteurs de risques ergonomiques**



VIBRATIONS
MÉCANIQUES



MANUTENTIONS
MANUELLES
DE CHARGES



POSTURES
PÉNIBLES

LE PTP-FIPU PERMET :

De **suivre une formation certifiante** dans le but d'exercer un nouveau métier qui n'est pas sujet aux 6 facteurs de risques professionnels et aux 3 facteurs de risques ergonomiques

LES CONDITIONS :

- **Les règles d'éligibilité et les critères du PTP** (cohérence du projet, la pertinence de la formation choisie et les perspectives réelles d'emploi à l'issue de la formation) **sont appliqués. Il n'y a pas d'application des priorités budgétaires.**
- 100 % des dossiers qui répondent aux trois critères sont financés
- L'employeur doit obligatoirement cofinancer **5 % minimum du coût pédagogique** du projet

Un premier bilan sur le PTP-FIPU



PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES

71
dossiers
acceptés

Depuis juillet 2024



71 % de femmes **29 %** d'hommes

90 % personnes < 50 ans

8 % ont une RQTH ou sont en cours d'obtention

Un premier bilan sur le PTP-FIPU

Les métiers de départ :

<i>Santé</i>	28
<i>Services à la personne</i>	15
<i>Industrie</i>	12
<i>Commerce</i>	6
<i>Installation et maintenance</i>	4
<i>Transport et logistique</i>	3
<i>Agriculture</i>	2
<i>Hôtellerie-restauration, tourisme</i>	1



Les métiers visés:

<i>Santé</i>	32
<i>Services à la personne</i>	15
<i>Support à l'entreprise</i>	14
<i>Transport et logistique</i>	2
<i>Hôtellerie-restauration, tourisme</i>	2
<i>Industrie</i>	2
<i>Installation et maintenance</i>	2
<i>Commerce</i>	1
<i>Arts</i>	1

Profil d'une bénéficiaire d'un PTP-FIPU



Prénom : Muriel

Âge : 47 ans

Département : Puy-de-Dôme

Niveau d'étude : Baccalauréat

Métier : aide-soignante dans une maison de retraite depuis 11 ans

Son projet professionnel est de devenir conseillère en insertion professionnelle

- **Formation :** titre professionnel conseillère en insertion professionnelle
- **Durée de la formation :** 8 mois
- **Eligible au PTP-FIPU :** exposition aux risques ergonomiques postures pénibles et port de charges

Vers qui orienter les salariés que vous accompagnez pour accéder à ces dispositifs ?

Un **conseiller en évolution professionnelle** pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel mon-cep.org
Dans le cadre du **dispositif PUR** seul Avenir Actifs peut délivrer une attestation d'accompagnement : avenir-actifs.org

Les **équipes de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes** pour les informer et répondre à leurs questions sur les dispositifs :

23

Notre Centre de Relation Multicanal
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
au 04 72 82 50 50

Notre site internet
transitionspro-ara.fr et
l'**espace personnel** que
peut se créer chaque salarié
pour constituer son dossier

Nos 3 Espaces Territoriaux à
Clermont-Ferrand, Grenoble et
Lyon **et nos 12 permanences**
de proximité

>> CONTACTER LES ÉQUIPES DE TRANSITIONS PRO AUVERGNE RHÔNE-ALPES EN CLIQUANT ICI

Vos contacts Transitions Pro pour information sur le dispositif PUR et le PTP-FIPU



Sandra GUILLON

**Cheffe de projet régional déploiement des dispositifs
liés à l'usure professionnelle**

sguillon@transitionspro-ara.fr

06 33 62 94 59

LES RESPONSABLES D'ESPACE TERRITORIAL :

Christelle CHAUDRON,

(Allier, Cantal, Puy-de-Dôme, Loire, Haute Loire)

cchaudron@transitionspro-ara.fr

06 84 05 07 04

Nathalie MAISONNEUVE,

(Ain, Rhône, Ardèche, Drôme)

nmaisonneuve@transitionspro-ara.fr

06 85 01 85 94

Charlotte SAUVAGE,

(Isère, Savoie, Haute-Savoie)

csauvage@transitionspro-ara.fr

06 72 15 63 69

Votre rôle pour le bon déploiement de ces dispositifs

LES QUESTIONS CLÉS À POSER AUX SALARIÉS EN RECONVERSION QUE VOUS RENCONTREZ

Avez des points sur votre Compte Professionnel de Prévention (C2P) ?

Pensez à vérifier votre C2P car vous pouvez être éligible au dispositif Prévention Usure-Reconversion particulièrement attractif pour financer votre formation de reconversion.

*Si le salarié a des points C2P, envoyez-le au plus vite vers l'opérateur CEP Avenir Actifs, pour vérifier son éligibilité au **dispositif PUR** et lancer le montage de son dossier de demande de financement en ligne sur le site de Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes.*

Au quotidien dans votre métier, êtes-vous confronté à un ou plusieurs risques ergonomiques ?

*Si c'est le cas, sensibilisez-le au fait que Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes pourrait le contacter une fois sa demande de PTP déposée, pour le flécher sur le **PTP-FIPU** et pour solliciter auprès de son employeur un cofinancement de 5 % du coût pédagogique du projet. Il est important que le salarié soit réactif et fasse le lien avec son employeur dès que Transitions Pro le contactera pour valider le positionnement de son dossier sur le PTP-FIPU et ainsi augmenter fortement les chances de prise en charge de sa demande.*

MERCI
de votre attention !

T
PRO

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Auvergne
Rhône-Alpes